

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 janvier 2019

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mmes Reslinger, Bour et Peiffert (excusées)
La séance est ouverte à 18 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 23 novembre 2018.

Le Maire indique que la commune a obtenu la subvention régionale pour les travaux de requalification de la rue de la Colline. Le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2018. Celui-ci est approuvé sans observation.

PERSONNEL COMMUNAL.

Le Maire fait le point sur ce dossier. Il indique la personne retenue lors du précédent conseil pour prendre en charge le nettoyage des locaux de l'école primaire a finalement renoncé à cet emploi. En conséquence, le contrat en CDD à hauteur de 8 heures par semaine est occupé depuis le 1^{er} janvier 2019 par Mme MULLER Nathalie qui a en charge la gestion et l'entretien de la salle des fêtes et le nettoyage de la mairie. 3 candidates ont postulé pour l'emploi de nettoyage de l'école primaire. Ces candidatures font l'objet d'un examen et le CM donne son accord pour le recrutement de Mme Gaëlle Marinoni de Coume, elle occupera un emploi en CDD à hauteur de 6 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2019 et elle sera chargée de l'entretien de l'école primaire. Le CM approuve les dispositions présentées par le Maire et l'autorise à établir le contrat de recrutement de Mme Marinoni.

DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Maire présente au CM le dossier concernant la modification de l'éclairage public pour l'ensemble du village. Il indique qu'il est envisagé de changer les ampoules actuelles par des ampoules LED qui ont une meilleure capacité d'éclairage et qui sont plus économiques sur le plan de la consommation électrique. Le devis de la sté FIMEC porte sur le remplacement de 108 ampoules par des plateaux LED et le changement de 15 candélabres et luminaires. La pose sera réalisée par l'ent BAYER. L'ensemble de l'opération fournitures et pose s'élève à 54 715,00 € HT. Le bilan énergétique présenté par la sté FIMEC permet d'escompter une économie annuelle d'environ 8 700 €.

Le CM émet un avis favorable pour la réalisation de cette opération et sollicite de la part des services de l'Etat une subvention DETR.

DOSSIER DE TRAVAUX.

Le Maire indique qu'il a engagé des démarches en vue du changement du système de chauffage de l'église. A la suite de l'incident du mois de novembre, les essais de fumigène ont montré que l'actuelle chaudière représentait de graves défauts et qu'il convenait de trouver une nouvelle solution pour chauffer l'église. La réflexion engagée porte sur l'installation de lustres électriques rayonnants. Des contacts ont été établis avec une société et des discussions sont en cours avec le conseil de fabrique.

Le Maire informe le CM que la route de Niedervisse est fortement dégradée et qu'il convient de réaliser des travaux sur les zones affectées par des affaissements et des fissures. Un devis sera demandé à une société

DECISIONS FINANCIERES

Le CM adopte les décisions suivantes :

- Installation d'une machine à pain à proximité du parking de la mairie, un branchement électrique sera réalisé

- Autorisation pour le remboursement d'un trop versé sur cotisations sociales d'un montant de 52,28 € à un agent communal.
- Acte l'achat de bons cadeaux pour les 2 agents qui ont quitté leur emploi à la commune.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Le Maire fait un point de situation sur le dossier de la maison d'habitation Berrusweiller. Il indique que la communauté de communes va prochainement engager la 2^{ème} phase de la procédure par le biais d'un arrêté de péril ordinaire.

Le CM donne son accord à l'adhésion de la commune au CAUE et émet un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement présenté par les services de la cchpb.

Le CM confirme l'adoption du règlement d'affouage.

DIVERS

Le Maire donne lecture du courrier de vœux du Maire de Verrières qui confirme l'invitation pour un séjour de Coume à Verrières du 30 mai au 2 juin 2019.

Le repas des anciens est fixé au dimanche 13 octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Maire,